



Non paiement de pensions alimentaires

Par **Maen**, le **21/09/2017** à **06:03**

Bonjour,
Le versement de la pension alimentaire à toujours été problématique et source de conflits . J ai eu recours à un huissier pour une saisie directe .Cela concerne nos 3 enfants.
Procédure qui a généré des menaces graves (dépit de plainte mais affaire classée sans suite) et N a plus voulu contacter ses enfants
L ex mari S est "arrangé" pour être licencié, pensant que les saisies s arrêteraient .
Il a été radié de pôle emploi.
Je viens de recevoir une convocation par le tribunal , dans la requête il demande de ne plus payer la pension, mentionne des faits sur ma vie privée , il bénéficie de L AJ
Depuis 18 mois, je fais d énormes sacrifices pour m occuper des enfants qui sont majeurs, étudiants
Il a un patrimoine locatif, est ce que cela N est pas pris en compte ?
Dois je prendre un avocat pour L audience
Merci beaucoup de vos informations
Cordialement

Par **cocotte1003**, le **21/09/2017** à **06:10**

Bonjour, il vaut toujours mieux prendre un avocat surtout si votre ex en a un mais cela n'est pas obligatoire. Bien sur le montant de la pension due aux enfants, prend en compte les revenus fonciers, cordialement

Par **Maen**, le **21/09/2017** à **10:59**

Bonjour,
Merci de votre information.
Je vais essayer de trouver un avocat spécialisé dans le droit des familles.
Si vous avez un instant,
Mes enfants étant majeurs peuvent ils fournir une sorte de témoignage écrit ?
L ingérence dans ma vie privée, (déménagements,

vacances dans la famille avec mes enfants etc) est elle recevable par un juge ?
Merci
Bien cordialement

Par **morobar**, le **21/09/2017** à **12:00**

Bonjour,
Certainement.
Si vous vivez avec un nabab du pétrole ou un prince du golf, le juge en tiendra compte dans la fixation ou la modification demandée de la pension alimentaire.